

de 8 principaux pays industriels, qui détiennent des sièges permanents, sont élus à tous les trois ans par la Conférence. Le Conseil de direction voit à l'administration générale de l'Office international du Travail, établit son budget et détermine le programme de la Conférence quand celle-ci ne le fait pas elle-même. Il se réunit trimestriellement d'habitude. Il y a eu quatre sessions en 1945: à Londres, Angleterre, en janvier; à Québec, Canada, en juin; à Paris, France, en octobre et en novembre.

La Conférence a tenu 27 sessions et adopté 67 projets de convention et 73 recommandations embrassant un grand nombre de sujets: heures de travail; repos hebdomadaire; congés; âge minimum d'embauchage; travail nocturne des femmes et jeunes personnes; gages minimums; santé et précautions contre les accidents; indemnisation des ouvriers; conditions de travail des marins; assurance contre le chômage, la maladie, le vieil âge et la mort; problèmes de la main-d'œuvre coloniale; protection des ouvriers itinérants; divers autres problèmes relatifs à la protection des droits et intérêts du travailleur. Il y a eu 913 ratifications de ces projets d'accord de la part de 51 pays.

Six conventions internationales du Travail, relatives aux marins, ont été mises en vigueur sous forme de loi par le Parlement et ratifiées par le gouvernement fédéral. Deux autres conventions concernant les statistiques et les accidents des débardeurs sont en vigueur et ont été approuvées par proposition du Parlement. Elles seront ratifiées sous peu.

La 27^e session de la Conférence internationale du Travail a eu lieu à Paris du 15 octobre au 5 novembre. Y étaient présents les délégués et les conseillers techniques de 48 pays, y compris l'Italie qui a été réadmise à titre de membre. Les propositions de la Conférence recommandent une politique nationale et internationale pour le maintien de l'embauchage intégral et l'adoption de certaines normes minimums quant à l'embauchage des jeunes. Une étude préliminaire a été faite du travail de nuit des jeunes personnes et de leur examen médical avant et après l'embauchage; ces questions reviendront sur le tapis à la prochaine session générale, à Montréal, le 19 septembre 1946. Un comité chargé des questions constitutionnelles a été formé et chargé de préparer un rapport recommandant des changements à la constitution qui, après avoir été soumis aux commentaires des gouvernements, figureront au programme de la prochaine Conférence. Le principal résultat des modifications proposées sera de rompre les liens avec la Société des Nations et pourvoir à l'établissement de relations avec les Nations Unies. Les pourparlers ont déjà été entamés à ce sujet.

Le Canada était aussi représenté à la conférence technique préparatoire des représentants de 20 pays maritimes, tenue à Copenhague, Danemark, du 15 novembre au 1^{er} décembre pour rédiger des propositions concernant l'établissement de minimums uniformes pour les gages, les heures et autres conditions de travail des marins et qui seront soumises à une réunion maritime plénière, à Seattle, Etats-Unis, vers le 1^{er} juin 1946.

Durant l'année, le Conseil de direction a décidé d'instituer des comités chargés d'établir un rouage spécial pour l'étude des problèmes de la main-d'œuvre dans les principales industries du monde; extraction du charbon; transports intérieurs; textiles; production du fer et de l'acier; métiers de la métallurgie; production et raffinage du pétrole; construction; génie civil et travaux publics. Les comités relatifs aux deux premières industries ont été organisés et se sont réunis à Londres en décembre. Le Canada était représenté aux deux réunions. Il est prévu que d'autres comités seront établis, qui tiendront des réunions préliminaires avant la fin de 1946.

De plus amples renseignements concernant ces diverses réunions sont contenus dans la *Gazette du Travail*.